RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 08/01/2025 - A2025/000272 - 2005 B 00474 - 482 868 155 - 3V

Docusign Envelope ID: E4694DEE-3338-4580-85F2-F591D22000FB

3V

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 9 000 EUROS

Siège social : 11 rue Marcel Pagnol
ST PRIEST EN JAREZ (Loire)
482 868 155 RCS SAINT ETIENNE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le dix-huit décembre, à onze heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le président, par lettre simple en date du 2 décembre 2024.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Hervé ROMIER préside la séance en qualité de président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 900 actions composant le capital.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du président,
- la liste des actionnaires,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport du président, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus

Docusign Envelope ID: E4694DEE-3338-4580-85F2-F591D22000FB

par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau président,

- Nomination d'un nouveau directeur général,

- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le président donne lecture du rapport du président.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Docusign Envelope ID: E4694DEE-3338-4580-85F2-F591D22000FB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Hervé ROMIER de ses fonctions de président de la société, à compter de ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau président, à compter de ce jour :

- Monsieur Jean-Sébastien ROMIER, demeurant à [redacted]

sans limitation de durée.

Sous réserve des pouvoirs que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Il peut en outre déléguer des pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur la proposition du président, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de directeur général, à compter de ce jour.

- Monsieur Hervé ROMIER, demeurant à [redacted]

afin d'assister le président et pour une durée illimitée.

Dans le cas où Monsieur Jean-Sébastien ROMIER viendrait à cesser d'exercer ses fonctions de président pour quelque cause que ce soit, Monsieur Hervé ROMIER conservera ses fonctions jusqu'à la nomination d'un nouveau président.

Le nouveau directeur général, Monsieur Hervé ROMIER, est investi des mêmes pouvoirs que le président pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Docusign Envelope ID: E4694DEE-3338-4580-85F2-F591D22000FB

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un actionnaire.

Le président

Monsieur Hervé ROMIER

« Bon pour démission de mon mandat de président

et acceptation de mon mandat de directeur général »

Bon pour démission de mon mandat de président
et acceptation de mon mandat de directeur général

[redacted]

Monsieur Jean-Sébastien ROMIER

« Bon pour acceptation de mon mandat de président »

Bon pour acceptation de mon mandat de président

[redacted]

Un actionnaire

[redacted]